

Séance du 27 août 2021

Étaient présents : Alain SAVOIE, Claude RÉMY, Isabelle MARÉCHAL, Olivier TASSAERT, Thierry DAMBRIN, Guy DEKERVEL, Geneviève DUVAUCHELLE, François ESSIQUE, Charlotte ESSIQUE, Julien MLYNARCZYK, Colette PETIT, Mélanie PLESSIER,

Étaient représentés : Jean-Philippe DE OLIVEIRA et Angélique LONGUÉPÉE qui donnent pouvoir à Julien MLYNARCZYK,

Était excusée : Laure LECOCQ

L'entretien des espaces verts va être partiellement confié à un prestataire de services pour pallier à l'absence d'une partie du personnel communal.

Les élus remercient M. Sébastien LONGUEPEE d'avoir écourter ses congés pour préparer le stade municipal pour le tournoi de football.

Secrétaire de séance : Charlotte ESSIQUE

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 25 juin 2021.

ORDRE DU JOUR

1/ Convention de la redevance spéciale pour les ordures ménagères

La communauté de communes du Val de Somme a signé une convention avec le prestataire VEOLIA qui est présentée aux élus.

Cette redevance spéciale concerne les administrations, les commerces et autres professionnels. A l'heure actuelle, ces structures bénéficient d'une gratuité en deçà de 52 000 l / an. En raison de la forte augmentation de la TGAP (8-10 €/tonne en 2020, 25 €/tonne en 2022 et 60 €/tonne en 2024), cette gratuité va disparaître et des bacs spécifiques vont être mis à disposition de ces structures.

Un tri sélectif efficace permet de réduire considérablement la quantité de déchets produits.

Notre commune est concernée notamment au niveau des locations de la salle des fêtes et engendrera à terme un coût de 25 € si les deux bacs sont utilisés.

La commission « cadre de vie » se réunira pour étudier ce qu'il est nécessaire de mettre en place dans ce domaine après la rencontre avec l'entreprise VEOLIA (en octobre)

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la mise en place de la redevance spéciale telle que présentée dans la convention.

2/ Rapport et prix de l'eau potable

Les réunions avec le syndicat de l'eau SIEP se font en visioconférence, mais en raison de la faible participation des délégués communaux (31 sur 80 membres) un changement de fonctionnement a été demandé.

Au niveau des tarifs, l'exemple d'une facture de 120 m³ a été présentée :

- Part SIEP : 168.60 €
 - Taxes et redevances : 64.34 €
- } Soit une facture de 232.94 € ou **1.94 € au m³**

Ce montant ne tient pas compte de la part assainissement qui revient à la société SUEZ (facturation séparée)

Le prix est élevé mais le SIEP investit beaucoup dans l'entretien des réseaux (Marcelcave dispose d'un réseau efficace à 85 % (15 % d'eau « perdue » par des fuites alors que ce taux peut atteindre 60 % dans certaines communes)).

Au niveau de la qualité, l'eau distribuée est 100 % conforme aux normes exigées. Cependant le taux de nitrates est plutôt élevé en raison des changements climatiques observés. Des solutions naturelles pour baisser ce taux près des zones de pompage sont à l'étude comme des plantations de miscanthus mais restent insuffisantes.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le rapport 2020 sur le prix et la qualité de l'eau potable présenté par le SIEP.

3 / Sujétions prioritaires pour la modification du PLUi

M. le Maire fait lecture de la lettre accompagnant les modifications sollicitées. L'intégralité des modifications sont consultables sur le lien <https://auidice.fromsmash.com/PLUi-VALDESOMME-MODIF>
Une enquête publique aura lieu du 4 au 20 octobre 2021 pour faire part d'éventuelles remarques.

M. Guy DEKERVEL rappelle brièvement les éléments principaux. Le PLUi a été approuvé en mars 2020, après sa mise en place quelques modifications légales sont à intégrer notamment concernant les commerces de plus de 1000 m², le découpage des territoires entre les espaces naturels et agricoles (Marcelcave n'est pas concernée par ces demandes) et quelques modifications fonctionnelles qui concernent également notre commune :

- Dispositions encadrant les constructions en double rideau (division d'une même parcelle) : pas plus de 2 rideaux sauf si opération de lotissement
- Favoriser le passage de la micro faune dans les clôtures
- Clarifier le cas des constructions à l'angle de deux voies
- Assouplir les règles de stationnement pour les commerces
- Modifier les règles pour les toitures : moins de réglementation pour les annexes isolées et leurs extensions
- Renforcer les règles générales de plantation : tout linéaire de haies arraché doit être obligatoirement remplacé par un linéaire équivalent en haies d'essences locales.

Informations et questions diverses

- Le projet éolien concernant le territoire de la commune de Marcelcave qui avait été refusée il y a quelques années vient de gagner en appel au tribunal de Douai et a obtenu l'autorisation de s'installer. Il s'agit d'un projet de 8 éoliennes le long de l'autoroute A29, concernant les communes de Bayonvillers, Guillaucourt, Wiencourt-L'Equipée, Lamotte-Warfusée et Marcelcave. Le projet amène l'implantation d'une éolienne entre Lamotte et Marcelcave. A l'heure actuelle, seul le Conseil d'Etat peut annuler cette décision. Le conseil municipal de Marcelcave avait délibéré à l'époque pour empêcher toute implantation à moins de 1 000 m des habitations existantes.

- L'opération « brioches » 2021 aura lieu le 16 octobre. Le Maire fait appel aux associations et aux bénévoles pour la distribution. Le rendez-vous est fixé à 9h00 à la Mairie. Cette vente est organisée au profit de L'ADAPEI 80 qui gère un lieu d'accueil pour personnes déficientes à Villers-Bretonneux.
- Le week-end prochain, la commune vous convie au forum des associations, à une pièce de théâtre et à la fête locale.
- Pendant le week-end du patrimoine (18 & 19 septembre), une visite de l'Eglise est programmée le samedi 18 à 9h00, puis une marche du souvenir à 10h00.
- La circulation accrue des camions rue Foiraine était due à la déviation au niveau de Lamotte-Warfusée, la réouverture de la D1029 à Villers-Bretonneux devrait réduire les nuisances occasionnées.

Les travaux à Marcelcave :

- Dans la rue Caron, l'enfouissement des réseaux est terminé et la réfection des trottoirs est prévue à partir du 15 septembre.
- Les travaux d'assainissement se poursuivent dans la rue du Bois, la rue Alexandre Gruit et la rue de l'Hirondelle,
- La déconnexion des eaux pluviales a montré son efficacité lors des pluies abondantes des derniers mois mais des reprises et des finitions sont en litige avec l'entreprise qui a effectué les travaux.
- La fin des travaux des vestiaires est prévue pour le 18 octobre avec un peu de retard du aux problèmes d'approvisionnement en matériaux. La Commune envisage donc l'inauguration le 23 octobre si les délais sont respectés.
- La réfection du sol de l'aire de jeux pourrait bénéficier d'une subvention de la CCVS. Comme le dossier est quasiment prêt, il pourra figurer au budget 2022.

Les commissions de travail :

- En septembre :
 - « Action sociale » 6 septembre 19h
 - « Personnel communal » 15 septembre 19h
- En octobre :
 - « Environnement » 6 octobre 19h
 - « Communication » 11 octobre (ordre du jour : livret d'accueil)
 - « Animation/sport/jeunesse » 15 octobre (ordre du jour : bilan activités ado et aire de jeux)
 - « Ecole » date non fixée (ordre du jour : étude du projet cantine à 1 euro)
- En novembre :
 - « Urbanisme » deuxième quinzaine

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 22 octobre 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30